



DECISION N° 2023-1286

Marché 2023-47 lot 00 - Aménagement de la place Rigaud et de la Rue Zola - Acte modificatif n°1

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

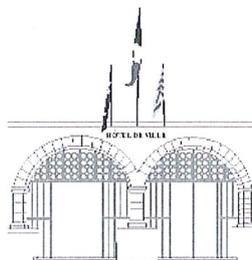
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant que par décision du Maire en date du 30 janvier 2023, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, concernant l'aménagement de la place Rigaud et de la Rue Zola, marché **2023-47 - lot 00**, a été conclu avec la société **COLAS France SAS**, 14 Avenue de la Côte Vermeille ZA 66300 Thuir, pour un montant de **525 097 € HT**.

Considérant qu'en cours d'exécution les travaux supplémentaires ci-dessous doivent être réalisés.

Considérant que ces modifications font suite en partie à des aléas (encombrement du sous-sol par exemple), à des choix en phase travaux (adaptation des tampons, remplacement des matériaux de revêtement de la voirie (pression des commerçants / arbitrage adjoint au maire de quartier), mais aussi à des adaptations de chantier rendu complexe en secteur contraint en termes :

- **de sécurité** : cheminement des piétons à sécuriser,



- **de coactivité** : travaux sur la bibliothèque universitaire (approvisionnement, stationnement des véhicules de chantier), déménagement de l'UPVD, livraison quotidienne du carrefour city, gestion de la collecte des déchets, gestion des commerçants,
- **de coordination** (intervention sur réseaux secs et humides, pose des ascenseurs à déchets).
- **d'absence d'investigations préalables**, le site était occupé par les installations de chantier de la bibliothèque universitaire.

Considérant que cette étude n'a pas été externalisée.

Considérant que le cout des travaux supplémentaires déduit des moins-values représente une dépense de **65 720,69 € HT** répartie de la façon suivante :

- Travaux en plus-value : 91 201,00 € HT,
- Travaux en moins-value : 25 480,31€ HT,

soit une plus-value de 12,52 % par rapport au marché initial, portant le montant du marché à 590 817,69 € HT après cet acte modificatif n°1.

ECONOMIE DU MARCHÉ

Montant initial HT du marché	Acte modificatif HT n°1	Marché HT après Acte modificatif 1	%
525 097 €	65 720,69 €	590 817,69 €	12,52 %

Considérant que cet acte modificatif n°1 a été soumis à la Commission d'Appel d'Offre du 28 septembre 2023 qui a émis un avis favorable à sa conclusion.

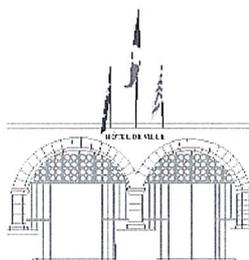
DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, selon les termes de l'article R. 2194.8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n°1 au marché 2023-47, avec la société **COLAS France SAS**, 14 Avenue de la Côte Vermeille ZA 66300 Thuir, d'un montant de **65 720,69 € HT**, soit une plus-value de 12.52% du montant initial, qui porte le montant total du marché 590 817,69 € HT après cet acte modificatif n° 1.

ARTICLE 2 :

Le présent acte modificatif prendra effet à compter de sa notification au titulaire du marché.



ARTICLE 3 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **03 NOV. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20231103-181138-A0-1-1

Accusé reçu le : **03 NOV. 2023**

Affiché le : **03 NOV. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

